

# Résidences d'architectes 2016

## Appel à candidature

au Trait (76)

### Présentation

Le projet de résidence d'architecte porté par la Maison de l'architecture de Normandie – le Forum (MaN) est un temps d'immersion, de réflexion et de création proposé aux professionnels de l'architecture, de l'aménagement du territoire et de la création culturelle sur un territoire donné. Elle est ouverte à des binômes dont l'architecte sera mandataire.

La résidence d'architectes est pensée comme une façon novatrice de sensibiliser à l'architecture. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle et repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et la population locale. La résidence d'architectes a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires, susciter des questionnements et le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie, les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit urbain, naturel ou agricole.

Par ailleurs, il est à préciser que la résidence d'architecte n'a pas vocation à aboutir à un travail de conception d'un projet architectural ou urbain. Il est cependant associé à un temps de réflexion et d'expérimentation.

### Contexte : La commune du Trait (76)

Le Trait est une commune de la Métropole rouennaise. Elle est située sur les bords de Seine, et tire son nom du latin « trajectum » qui signifie passage : dans un axe est-ouest le long du fleuve, et nord-ouest entre fleuve et forêt, en cœur du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. Située à près de 30km de Rouen, la ville compte aujourd'hui un peu moins de 6 000 habitants.

En effet, le Trait a connu un développement économique important au début du XX<sup>ème</sup> siècle, faisant d'un village de quelques centaines de pêcheurs et d'agriculteurs en une ville de presque 6 000 habitants. Ce bouleversement démographique est le résultat de l'installation des chantiers navals, décidé en pleine Première Guerre Mondiale. Si la commune du Trait est choisie, ce n'est pas un hasard, le site se situe suffisamment loin de l'estuaire pour éviter une attaque maritime. Il y a également des terrains disponibles pour pouvoir y implanter des logements qui seront construits sur le modèle des cités jardins anglaises.

En 1972 les chantiers sont fermés, et sont remplacés par une zone industrielle.

Aujourd'hui les cités jardins sont le témoin d'un passé industriel et d'une histoire du logement social, qui leur confèrent encore aujourd'hui un caractère populaire. Les constructions sont pour l'essentiel l'œuvre de deux architectes connus dans la région : Gustave Majou et Pierre Chirol dont la notoriété renforce l'intérêt patrimonial de la cité jardin. Elle souffre cependant d'une mauvaise perception, marquée par des préjugés attachés à l'image d'une ville qualifiée d'industrielle.

La résidence d'architectes est menée dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la MaN, la commune et le PNR des Boucles de la Seine Normande (Parc Naturel Régional) dans le cadre d'une démarche conjointe de sensibilisation à l'architecture et de sa relation au territoire. Comment l'architecture s'intègre-t-elle ou non dans l'environnement local selon les périodes d'urbanisation, les usages, les modes de vie ? Comment les habitants perçoivent-ils leur lieu de vie ? Quelles sont les spécificités et les fonctionnalités de ces entités architecturales et spatiales ?

## Les objectifs

La résidence d'architecte a pour objectifs de :

- collecter et transmettre à un public élargi la connaissance sur les problématiques urbaines, rurales et architecturales relatives au territoire
- permettre un nouveau point de vue sur le cadre de vie concerné, son patrimoine, ses enjeux, grâce à l'implication des « résidents »
- permettre au plus grand nombre d'appréhender l'architecture
- développer l'esprit critique et/ou permettre l'appropriation, en donnant des clés de lecture
- susciter la rencontre entre les habitants et les architectes résidents
- contribuer au développement culturel et artistique des territoires

## Les partenaires

- Direction régionale des affaires culturelles
- Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
- La ville du Trait

## Modalités d'accueil des résidents

### Conditions de travail

La commune d'accueil propose un local de travail, disposant d'une connexion internet.

### Conditions d'accueil

L'équipe résidente a à sa disposition un local de travail. L'hébergement des résidents (logement, gîte) est pris en charge par la commune d'accueil ainsi que les repas du midi, en fonction de la collectivité : cantine, restaurant d'entreprise ...

Les autres frais de repas et de déplacement sont à la charge de l'équipe résidente.

### Dates

La résidence d'architecte dure 6 semaines décomposées en trois périodes de une à trois semaines réparties de janvier 2016 à juin 2016. Restitution finale en juin 2016. Le choix du moment des résidences se fait en concertation avec la commune.

## Déroulement

Pendant 6 semaines, les résidents sont immergés in situ. La MaN - le Forum les accompagne avec le soutien des partenaires.

■ 1ère étape, d'une semaine : lecture du territoire, du 21 au 25 mars 2016.

Accueil par la commune et par les partenaires du projet pour une période de découverte et de prise de connaissance du territoire et de ses problématiques. Cette étape permet « aux résidents » de rencontrer les personnes et les structures ressources, de finaliser la période d'immersion.

■ 2ème étape, de trois semaines : immersion, du 18 avril au 9 mai 2016.

Les résidents travaillent avec les habitants. Ils réalisent un travail d'analyse du territoire et d'échange. Création de médium, d'outils de médiation.

■ 3ème étape, de deux semaines : restitution, du 6 juin au 17 juin 2016.

Cette ultime période consiste à la fabrication d'outils de restitution, pour aboutir à des échanges publics et de clôture des travaux. Des restitutions publiques seront prévues.

## Suivi de la résidence

Pendant tout le temps de la résidence, les travaux seront suivis par l'équipe de la MaN, du PNR, de la Direction régionale des affaires culturelles et en associant les autres partenaires.

Pendant la résidence, l'équipe mettra en œuvre une dynamique d'échanges et de découvertes par des outils de restitution des travaux : publications, photos, vidéos, panneaux ou autres...

Des temps d'échanges et de suivis seront organisés à chaque étape du projet lors desquels « les résidents » feront état de l'avancement et de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts et de rencontres avec les habitants, les associations : pot d'accueil, points d'étapes, restitutions, rendez-vous afin que les résidents échangent.

## Financement

L'équipe résidente bénéficiera :

- d'une indemnité forfaitaire totale de 9 000 euros TTC versée sur présentation d'une facture ou note d'honoraire (une par session). Paiement en trois fois à l'architecte mandataire pour l'ensemble du binôme.

A cette indemnité s'ajoute :

- un budget de production : 1 000 euros TTC maximum. Ce budget sera alloué sur présentation de justificatifs, pour la conception et la réalisation des outils de restitutions, dans le cadre exclusif de la résidence.

- une indemnité de déplacement d'un montant maximum de 1 000 euros TTC. Versement sur présentation de justificatifs.

- le binôme retenu devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

- une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'architecte mandataire, de la MaN et des partenaires accueillant la résidence, est signée au début de la résidence.

## Evaluation

Les partenaires procéderont à l'évaluation de la résidence en prenant en compte la satisfaction des habitants, ainsi que la qualité des outils de restitution.

## Modalité de candidature

### Qui peut se présenter ?

La résidence est ouverte à un binôme de deux professionnels : un architecte mandataire et un autre professionnel (architecte, urbaniste, paysagiste, designer, artiste...).

La résidence a une durée de 6 semaines.

Cet appel à projet s'adresse aux architectes diplômés ou autres professionnels disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires.

### Processus de sélection

Le jury sera sensible à :

- l'intérêt pour les démarches expérimentales de recherche et de conception sur les problématiques urbaines et rurales
- le caractère novateur du projet
- la qualité architecturale ou artistique des références proposées
- la capacité à mener des démarches participatives et pédagogiques et à impliquer le grand public

Les candidats seront choisis sur la base de la pertinence de leur projet en adéquation avec la compréhension du territoire d'intervention.

Les candidats présélectionnés seront prévenus par email puis invités à présenter leur projet devant un jury en février 2016.

Le jury sera composé de représentants de la DRAC, du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, d'un représentant de la ville du Trait, de la maison de l'architecture et de professionnels extérieurs.

L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par email à l'issue des résultats du jury.

## Le dossier de candidature

Joindre un dossier comprenant :

- Une note d'intention de l'architecte présentant sa motivation, son intérêt pour la résidence d'architecte, la complémentarité de l'équipe et de son intérêt.
- Une présentation du projet d'immersion envisagé, sa méthodologie et les publics du territoire ciblés
- Le CV du ou des intervenants et la copie du diplôme pour les architectes non-inscrits à l'Ordre des Architectes ou le justificatif d'inscription à l'ordre pour ceux qui le sont.
- Un dossier de références présentant les projets, réalisations de chaque membre de l'équipe précisant le rôle du ou des membres de l'équipe.
- La fiche de candidature complétée, datée et signée.

### Sites web consultables :

<http://www.letrait.fr/>

<http://www.pnr-seine-normande.com/>

- **Le dossier est à renvoyer au plus tard dimanche 24 janvier 2016.**

> par courrier postal en version papier à l'adresse suivante :

Maison de l'architecture de Normandie  
le Forum  
Résidence d'architectes 2016  
48 rue Victor Hugo  
76000 Rouen

> ou par voie électronique à :

**[contact@man-leforum.fr](mailto:contact@man-leforum.fr)**

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**

- **Contact / Renseignements**

**Maison de l'architecture de Normandie  
- le Forum  
Anne Le Bellégo 02 35 71 85 45**



# FICHE DE CANDIDATURE

Résidence d'architecte 2016 - Le Trait

## Présentation de l'architecte - ou diplômé en architecture - mandataire

Nom : .....Prénom : .....

Adresse complète :.....  
.....

Tél: .....

E-mail : .....

Site internet : .....

Date d'obtention du diplôme d'architecte : .....

Ecole d'architecture : .....

## Accompagné de

Nom : .....Prénom : .....

Adresse complète :.....  
.....

Tél: .....

E-mail : .....

Site internet : .....

Date d'obtention du diplôme d'architecte : .....

Ecole d'architecture : .....

Je, soussigné(e).....(nom, prénom du mandataire),  
architecte ou diplômé(e) en architecture\*, \* Rayez la mention inutile

m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à .....le.....

(signature)

